



Résultats – Scrutin de priorisation des politiques



Les libéraux inscrits ont priorisé 15 résolutions de politiques lors du Congrès national libéral de 2018. Ces résolutions figurent dans l'ordre de priorité.

Tables des matières :

1 - Instauration d'un régime d'accès universel aux médicaments nécessaires	3
2 - Inclusion des services de santé mentale dans le régime public d'assurance maladie et la Loi canadienne sur la santé.....	4
3 - Résoudre la crise des opioïdes par le biais d'une approche de santé publique	5
4 - Décriminalisation du travail consensuel du sexe et du commerce du sexe	6
5 - Stratégie sur les régimes de pension des employés	7
6 - Établissement d'un modèle de revenu minimum garanti.....	8
7 - Création d'un ministère des Aînés.....	9
8 - Le logement abordable.....	10
9 - Défiscalisation des produits hygiéniques féminins	11
10 - Élargir l'infrastructure de télécommunication pour les communautés autochtones et non autochtones des régions éloignées	12
11 - Relier les Canadiens en développant l'infrastructure par liaison fixe	13
12 - Politique nationale tri-océanique pour la sécurité, la protection de l'environnement et le développement	14
13 - Redevenir un chef de file mondial en matière de soins de santé viables au Canada	15
14 - Charte canadienne des droits environnementaux.....	16
15 - Nécessité de créer des emplois stables de qualité essentiels au renforcement de la classe moyenne.....	17

1 - Instauration d'un régime d'accès universel aux médicaments nécessaires

ATTENDU QUE:

- les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé ont déclaré que toutes les nations devraient garantir un accès universel aux médicaments nécessaires, mais que ce n'est pas le cas au Canada;
- l'assurance médicaments est essentielle pour obtenir un traitement médical adéquat et que tous devraient y avoir accès, peu importe leur capacité financière;
- les régimes public et privés d'assurance médicaments au Canada offrent une couverture limitée, voire aucune, à de nombreux patients, ce qui fait qu'un patient sur dix ne peut se procurer les médicaments qui lui sont prescrits;
- une augmentation modérée des dépenses publiques réduirait le fardeau imposé aux employeurs, aux syndicats et aux assureurs privés;
- selon un rapport récent du Bureau du directeur parlementaire du budget, il est estimé qu'un programme national d'assurance médicaments ferait économiser de 4 milliards à 11 milliards de dollars par année aux Canadiens;
- des demandes répétées ont été faites pour que les médicaments sur ordonnance soient inclus dans le système universel de soins de santé du Canada, notamment par :
 - la Commission royale d'enquête sur les services de santé (1964, présidée par le juge Emmett Hall);
 - le Forum national sur la santé (1997, présidé par le premier ministre Jean Chrétien);
 - la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (2002, présidée par Roy Romanow);
 - le Groupe consultatif de citoyens sur l'assurance médicaments publique au Canada (2016, présidé par Peter MacLeod);
 - des organisations nationales telles que l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, l'Association médicale canadienne et la Fédération canadienne des municipalités ;
 - un rapport de 2015 établi par le Consortium de recherche sur les politiques pharmaceutiques de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC), intitulé *Pharmacare 2020 : l'avenir de l'assurance-médicaments au Canada*, contient des recommandations stratégiques détaillées visant à atteindre les objectifs en matière d'assurance médicaments.
- le Parti libéral du Canada a adopté une résolution prioritaire au Congrès national de 2016 dans le but de mettre en œuvre un régime national d'assurance médicaments avant 2019.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- modifier la *Loi canadienne sur la santé* en ajoutant « médicaments sur ordonnance prescrits par un praticien autorisé conformément à un formulaire établi » à la définition des services couverts;
- établir, en collaboration avec les provinces et les territoires, un régime public d'assurance médicaments universel à payeur unique fondé sur des données probantes et financièrement durable disposant d'un pouvoir d'achat permettant d'obtenir les meilleurs prix offerts, en commençant par une liste des médicaments essentiels répondant aux besoins prioritaires des Canadiens en matière de santé et par la mise sur pied d'un programme global permanent pour favoriser la bonne santé et le bien-être de tous les Canadiens.

Proposée par Caucus national, PLC (Colombie-Britannique), PLC (Ontario)

2 - Inclusion des services de santé mentale dans le régime public d'assurance maladie et la Loi canadienne sur la santé

ATTENDU QUE :

- les problèmes de santé mentale constituent un fardeau pour tous les Canadiens, en particulier ceux vivant dans la pauvreté ou occupant un emploi ne leur offrant pas une assurance médicale;
- un Canadien sur cinq est aux prises avec un problème de santé mentale;
- de nombreux intervenants recommandent depuis des années la mise sur pied de programmes et de services de santé mentale accessibles et financés en totalité;
- il existe des exemples de services communautaires de santé mentale ayant démontré leur efficacité;
- des études portant sur l'efficacité des services de traitement des maladies mentales par la prise en charge conjointe des maux physiques et mentaux – si nécessaire – rapportent des taux de rétablissement de 60 pour cent;
- les parrains de cette résolution ont passé en revue la documentation et tenu des consultations publiques avec 99,5 pour cent des répondants appuyant cette résolution.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- modifier la *Loi canadienne sur la santé* et à établir un cadre national pour faire en sorte que les soins de santé mentale soient inclus dans le régime public d'assurance maladie;
- établir, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des groupes autochtones, un système universel de programmes et de services de santé mentale efficaces et rigoureux en tant qu'élément du financement des soins de santé au Canada.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un programme pilote soit mené pour évaluer l'efficacité des partenariats communautaires dirigés par des professionnels en santé mentale et en soins primaires dans chaque région du Canada pendant une période maximale de cinq ans, et qu'un rapport sur l'efficacité, les coûts et les résultats soit soumis chaque année à la Chambre des communes.

Proposée par PLC (Nouvelle-Écosse)

3 - Résoudre la crise des opioïdes par le biais d'une approche de santé publique

ATTENDU QUE :

- près de 3 000 Canadiens sont décédés des suites de la consommation d'opioïdes en 2016 et que l'on prévoit que ce chiffre dépassera les 3 000 en 2017;
- notre gouvernement libéral a rétabli la réduction des méfaits comme un pilier de la stratégie antidrogue du Canada, a sauvé des vies en adoptant le projet de loi C-37, a facilité l'autorisation d'un plus grand nombre de sites de consommation supervisés et a réglementé le cannabis dans le cadre de son engagement envers la prise de décisions fondées sur des données probantes;
- en 2001, le Portugal a pris deux mesures de grande ampleur pour combattre les méfaits associés à l'abus de drogues : les décideurs politiques portugais ont développé considérablement les services de désintoxication et de réduction des méfaits et, d'autre part, ils ont éliminé les sanctions pénales pour la possession et la consommation d'une faible quantité de drogues illicites, requalifiant ces activités d'infractions administratives;
- depuis 2001 au Portugal, toute personne possédant une quantité de drogue à usage personnel n'est plus arrêtée, quelle que soit cette drogue, mais est convoquée devant une commission de dissuasion qui comprend des représentants de la loi, du corps médical et des services sociaux, qui peuvent orienter la personne vers un programme de traitement volontaire ou lui imposer des sanctions administratives;
- depuis 2001 au Portugal, le nombre de décès par surdose a diminué considérablement, tout comme la consommation de drogues problématiques chez les adolescents et le nombre de personnes suivant une cure de désintoxication, tandis que le nombre de personnes arrêtées et présentées à une cour pénale a baissé de 60 pour cent et que le coût social par habitant de la consommation de drogues à mauvais escient a diminué de 18 pour cent.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada traite l'abus de drogues comme un problème de santé, développe des services de désintoxication et de réduction des méfaits, et requalifie la possession et la consommation de faibles quantités de drogues en infractions administratives.

Proposée par Caucus national

4 - Décriminalisation du travail consensuel du sexe et du commerce du sexe

ATTENDU QUE :

- la version actuelle de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation, qui interdit l'achat de services sexuels, n'apporte que peu de protection aux travailleuses du sexe et, au contraire, les pousse à travailler dans la clandestinité et dans des conditions dangereuses;
- l'interdiction actuelle visant l'achat de services sexuels consensuels ne traite pas des problèmes sous-jacents qui rendent le travail du sexe dangereux, mais, au contraire, crée un climat qui incite les travailleuses du sexe à ne pas collaborer avec la police et à être impliquées dans des infractions plus graves.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada abroge la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation de 2014, entame une période de consultation avec les travailleuses de l'industrie du sexe et leurs groupes de défense, et s'engage à décriminaliser le travail consensuel du sexe et l'achat desdits services sexuels pour les personnes âgées de plus de 18 ans.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada ne consulte pas uniquement les travailleuses de l'industrie du sexe, mais aussi les résidents des collectivités environnantes pour faire en sorte que ces modifications garantissent la sécurité et le bien-être des résidents de ces collectivités et de leur famille.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que, parallèlement à la décriminalisation, le Parti libéral du Canada cherche à résoudre les problèmes de fond auxquels sont confrontées les travailleuses du sexe en prenant des mesures visant à améliorer leur accès aux cliniques de santé sexuelle et au counseling, ainsi qu'en cherchant à améliorer leurs relations avec les autorités locales.

5 - Stratégie sur les régimes de pension des employés

ATTENDU QUE :

- certains employeurs ne respectent pas l'engagement qu'ils prennent à l'égard des régimes de pension des employés, privant ainsi leurs employés d'un revenu de retraite et leur faisant perdre une partie ou la totalité de leurs cotisations;
- le paiement des régimes de pension privés devrait être la responsabilité des entreprises qui prennent un engagement envers ces régimes, et non des contribuables;
- la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* accordent la priorité absolue à diverses obligations, et non au paiement des régimes de pension des employés;
- la Cour suprême du Canada a par le passé favorisé le paiement aux créanciers jouissant de la priorité absolue au détriment même des accords originaux des régimes de pension des employés, accordant ainsi la primauté à une loi lacunaire sur l'insolvabilité et non à la reconnaissance des droits de retraite en vigueur dans les provinces;
- le gouvernement antérieur, reconnaissant le traitement injuste dont sont victimes des Canadiens qui ont un régime de retraite privé à prestations déterminées, a accordé le statut de priorité absolue aux cotisations de l'année en cours en vertu du Programme de protection des salariés.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de protection des régimes de pension des employés en :

- reconnaissant la priorité absolue des dettes liées aux régimes de pension des employés dans la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- procédant à une réforme de la législation fédérale actuelle dans le but de protéger les régimes de pension des employés lors de procédures d'insolvabilité.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à consulter des intervenants, organismes et tiers dans l'élaboration de la stratégie susmentionnée.

6 - Établissement d'un modèle de revenu minimum garanti

ATTENDU QUE :

- le Parti libéral du Canada a adopté une résolution prioritaire au Congrès national de 2016 dans le but de collaborer avec les provinces et d'établir une stratégie de réduction de la pauvreté visant à offrir un salaire minimum garanti;
- l'écart entre les revenus les plus élevés et les plus bas continue de se creuser chaque année;
- certains économistes croient que pour que la croissance puisse se poursuivre dans les pays industrialisés, cet écart doit diminuer afin de stimuler la consommation des ménages;
- les progrès technologiques, en particulier ceux réalisés dans le domaine de l'intelligence artificielle, entraîneront la perte de nombreux emplois spécialisés et non spécialisés;
- les personnes qui perdent leur emploi devront se recycler, probablement plusieurs fois au cours de leur vie;
- un salaire minimum garanti constituerait une source de revenus inconditionnelle dont pourrait profiter toute personne qui répond au profil de l'emploi;
- selon certaines études, le revenu minimum garanti pourrait remplacer d'autres avantages provinciaux et fédéraux et nécessiterait moins de travail administratif, notamment en raison de l'absence de contrôles;
- un projet pilote sur le revenu minimum garanti est en cours en Ontario et un projet similaire est envisagé au Québec et dans d'autres provinces canadiennes;
- le gouvernement fédéral pourrait intervenir dans son champ de compétence, comme il l'a fait pour l'assurance maladie universelle.

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada :

- examine les projets pilotes antérieurs et actuels menés sur le revenu minimum garanti, ainsi que les études réalisées par des experts en la matière;
- veille à ce que tout modèle de revenu minimum garanti soit universel, équitable et durable, et ce, pour le bien de l'ensemble des Canadiens.

Proposée par PLC (Québec)

7 - Création d'un ministère des Aînés

ATTENDU QUE :

- la société canadienne vieillit rapidement, que les aînés représentent près de 16 pour cent de notre population et qu'il est prévu que ce pourcentage passe à 24 pour cent d'ici 2030;
- cette tendance aura des répercussions profondes sur notre système de soins de santé, les services sociaux et l'économie;
- les aînés forment un groupe diversifié de personnes dont les capacités, les besoins, les vulnérabilités et les ressources varient grandement;
- les aînés, comme d'autres Canadiens, méritent une qualité de vie et une dignité personnelle de premier plan;
- les enjeux des aînés relèvent actuellement de la compétence de plusieurs ministères, comités et organismes gouvernementaux;
- cette fragmentation signifie que les aînés ne bénéficient pas d'un porte-parole désigné pour représenter leurs intérêts et faire valoir leurs droits;
- le regroupement des dossiers liés aux aînés sous l'égide d'un seul ministère permettrait d'avoir une vision claire et d'adopter une approche concertée en matière de besoins des aînés, ce qui se traduirait par des gains d'efficacité et la réalisation d'économies, ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes cohérents à l'échelle du pays.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à établir un ministère des Aînés dont le mandat serait :

- de consulter et de mobiliser les aînés canadiens;
- de protéger et de promouvoir vigoureusement les besoins et les intérêts des aînés ainsi que l'importance des aînés dans la société civile;
- d'établir une stratégie nationale pour les aînés définissant des normes et des objectifs communs d'un océan à l'autre;
- de servir de trait d'union entre les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones dans des domaines d'intérêt mutuels ou se chevauchant, notamment les soins de santé, le logement, la sécurité du revenu, les soins à domicile, les soins de longue durée, l'assurance médicaments, l'isolement social, la maltraitance des personnes âgées et l'âgisme; l'établissement de normes nationales et la surveillance des programmes destinés aux aînés.

Proposée par PLC (Alberta)

8 - Le logement abordable

ATTENDU QUE :

- les résidents canadiens ont droit à un logement abordable, indépendamment de leur ethnicité, de leurs antécédents culturels, de leur orientation sexuelle, de leur identité et expression de genre, ou de leur handicap;
- les étudiants, les femmes et les Autochtones doivent relever des défis particuliers pour trouver un logement propre, sûr et abordable;
- il existe une pénurie flagrante de logements sociaux et hors marché abordables pour les personnes à faible revenu;
- les personnes à faible revenu craignent que les conditions liées à la sécurité du logement ne soient pas assez fiables ou favorables pour répondre à leurs besoins actuels;
- de nombreux complexes domiciliaires ont été construits sans appartement entièrement accessible;
- le secteur du bâtiment et de l'aménagement ne conçoit ou ne construit pas de logements prêts à être convertis en unités accessibles à l'intérieur ou à l'extérieur des résidences;
- le gouvernement fédéral actuel a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- mettre en œuvre un programme de financement visant à modifier les complexes d'habitation hors marché existants afin qu'ils respectent les codes actuels en matière de santé, de sécurité et d'accessibilité;
- appuyer le principe selon lequel le coût total d'un logement social hors marché n'excède pas 30 pour cent du revenu annuel brut des résidents canadiens à faible revenu.

9 - Défiscalisation des produits hygiéniques féminins

ATTENDU QUE :

- les produits hygiéniques féminins sont essentiels au bien-être des femmes et qu'une contrainte budgétaire ne devrait pas entraver leur autonomie ou leur capacité à acheter des produits essentiels;
- aucun gouvernement ne devrait exercer de discrimination fondée sur le sexe à l'encontre des femmes;
- les recettes du gouvernement ont augmenté malgré le fait que les fournisseurs soient admissibles au statut d'exportateurs non soumis aux droits de douane en vertu de l'ALENA parce que certaines sociétés américaines choisissent de ne pas demander ce statut.

IL EST RÉSOLU que le gouvernement canadien promulgue une loi visant à éliminer les codes tarifaires et la taxation des produits hygiéniques féminins essentiels.

10 - Élargir l'infrastructure de télécommunication pour les communautés autochtones et non autochtones des régions éloignées

ATTENDU QUE, pour les peuples autochtones, l'Internet est synonyme de débouchés immenses puisqu'il leur permet de participer à l'économie mondiale par le biais des télécommunications et du marketing en ligne;

ATTENDU QUE les peuples autochtones peuvent aussi se servir d'Internet pour souder leurs communautés;

ATTENDU QUE l'insécurité alimentaire est un problème grave qui touche l'ensemble des communautés autochtones éloignées et du Nord sur le territoire qu'elles partagent avec le Canada et qu'il existe une manne d'études et de savoirs ancestraux à ce sujet, tout comme sur la santé des peuples autochtones du Nord, qui est facilement accessible sur Internet.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada de collaborer avec les provinces, les communautés et les organismes autochtones, ainsi qu'avec des fournisseurs de technologies et d'infrastructures, pour mettre au point des solutions d'amélioration des télécommunications à l'intention des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada enjoigne au gouvernement du Canada de s'engager à fournir, d'ici 2025, un accès à Internet à haut débit non seulement aux communautés rurales et éloignées partout au Canada, mais aussi aux communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits avec lesquelles le Canada partage le territoire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada demande au gouvernement du Canada de collaborer avec les gouvernements provinciaux et autochtones pour améliorer le téléapprentissage et la prestation de ses programmes d'enseignement à distance afin de favoriser la croissance économique et l'apprentissage des peuples autochtones.

Proposée par Commission des peuples autochtones

11 - Relier les Canadiens en développant l'infrastructure par liaison fixe

ATTENDU QUE :

- sur l'île de Terre-Neuve, l'accès aux biens et aux services, ainsi que les déplacements des visiteurs dépendent du service de traversier;
- les conditions météorologiques et la glace peuvent occasionner des retards importants, ce qui a déjà été le cas;
- les pannes mécaniques des flottes de traversiers vieillissantes peuvent occasionner des retards importants, ce qui a déjà été le cas;
- ces retards provoquent des interruptions coûteuses pour les entreprises, collectivités, particuliers et gouvernements, et peuvent provoquer une hausse du coût de la marchandise, notamment des aliments;
- l'Île-du-Prince-Édouard a été reliée au Canada continental il y a déjà deux décennies;
- la technologie a évolué considérablement, comme le prouve la construction récente de tunnels sous-marins longue distance en Norvège;
- une liaison fixe à l'île de Terre-Neuve permettrait d'améliorer les échanges entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et l'ensemble des Canadiens;
- la construction d'un tel projet permettrait de relancer l'économie;
- une telle liaison fournirait des avantages continus à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi qu'aux autres provinces situées sur la voie de transit (comme le Québec), avantages qui découlent de solutions de transport plus fiables et d'un essor potentiel du tourisme.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- documenter précisément la faisabilité d'une telle liaison fixe, notamment les avantages économiques qui en découleront pour la province, la région et le pays, et à lancer un appel d'offres pour la construction d'une liaison fixe;
- envisager toutes les options de financement possibles, y compris par le biais de partenariats public-privé, de péages et de financement direct, dans le but d'atteindre l'objectif établi.

12 - Politique nationale tri-océanique pour la sécurité, la protection de l'environnement et le développement

ATTENDU QUE :

- le Canada, qui donne sur trois océans et quatre grands lacs, possède la plus longue côte au monde;
- le Canada doit réaffirmer sa position comme chef de file en recherche et développement océanographique durable;
- la capacité du Canada en matière de recherche scientifique sur les océans et l'Arctique a diminué en raison du fait que nos navires de recherches océanographiques n'ont pas été renouvelés;
- des câbles sous-marins de télécommunications à fibre optique à haute capacité sont actuellement installés pour relier l'Europe et l'Asie via l'Arctique canadien, sans accès fourni par le gouvernement du Canada ou les collectivités arctiques canadiennes, lesquelles sont limitées à des services Internet par satellite lents et coûteux;
- la politique nationale actuelle sur les océans, intitulée « Stratégie sur les océans du Canada », doit être mise à jour de manière à tenir compte des réalités d'aujourd'hui.

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada :

- commande une politique tri-océanique globale et intégrée à l'image des réalités du 21^e siècle, laquelle doit inclure des dispositions sur la protection de l'environnement, le développement économique et social, la recherche scientifique, la souveraineté et la sécurité;
- mette en œuvre une stratégie de rétablissement des capacités de recherche océanographique du Canada, qui comprend l'acquisition de navires de recherches océanographiques à court, moyen et long termes;
- fasse du plein accès aux télécommunications (Internet) une exigence pour tous les câbles de télécommunications transarctiques transitant par les eaux arctiques canadiennes, et ce, aux fins de sécurité, de souveraineté et de développement de l'Arctique.

Proposée par PLC (Nouvelle-Écosse)

13 - Redevenir un chef de file mondial en matière de soins de santé viables au Canada

ATTENDU QUE :

- en 2014, plus de quatre millions de Canadiens n'avaient pas de médecin de famille;
- les listes d'attente pour consulter un spécialiste ou subir une intervention chirurgicale sont plus longues que jamais et que d'importantes disparités régionales existent, en particulier dans les régions rurales et les collectivités autochtones;
- en 2017, le système de soins de santé du Canada figurait au neuvième rang du classement du Fonds international du Commonwealth, lequel évalue le rendement des systèmes de santé de onze pays à revenu élevé;
- en 2015, le gouvernement fédéral a confié au Groupe consultatif sur l'innovation des soins de santé, présidé par le Dr David Naylor, le mandat de définir les domaines d'innovation qui pourraient ralentir de façon durable la croissance des dépenses en santé tout en améliorant la qualité et l'accessibilité des soins;
- le groupe consultatif a déterminé que le système canadien de soins de santé traversait une période de crise et devait être amélioré à de nombreux niveaux;
- en 2017, une majorité d'aînés libéraux inscrits ont défini les besoins urgents suivants :
 - meilleur accès aux médecins de famille et aux services de soins de santé;
 - réduction du temps d'attente pour obtenir une consultation avec un spécialiste ou subir une intervention médicale;
 - innovation pour améliorer l'efficacité des services et réduire les coûts.

IL EST RÉSOLU QUE le PLC exhorte le gouvernement fédéral à :

- accepter les conclusions du rapport Naylor et à faire preuve de leadership dans la réforme du système canadien de soins de santé;
- définir et mettre en œuvre, en collaboration avec les provinces, les territoires et des organisations professionnelles, des solutions pour :
 - offrir à chaque Canadien l'accès à des soins de santé primaires prodigués par un médecin de famille;
 - éliminer les délais d'attente déraisonnables pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste ou subir une intervention chirurgicale, lesquels peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé des Canadiens;
 - favoriser l'innovation afin d'offrir des soins de santé efficaces et d'en réduire les coûts, et d'assurer l'uniformité des soins partout au Canada;
- évaluer le rendement du système canadien de soins de santé (dont les indicateurs provenant des patients) et communiquer les résultats aux Canadiens sur une base périodique.

Proposée par Commission des aînés libéraux, PLC (Colombie-Britannique)

14 - Charte canadienne des droits environnementaux

ATTENDU QUE :

- le 16 juin 2010, tous les députés libéraux présents à la Chambre des communes ont voté en faveur de l'adoption du projet de C-469 (40-3), une *Loi portant création de la Charte canadienne des droits environnementaux* pour « sauvegarder le droit des Canadiens des générations présentes et futures à un environnement sain et écologiquement équilibré »;
- dans un rapport de 2015, l'Institut international du développement durable a calculé que la mauvaise qualité de l'air provoquait la mort prématurée de 7 700 Canadiens et que le coût du smog s'élevait à 36 milliards de dollars au Canada;
- l'Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît le caractère fondamental des droits environnementaux et que, le 7 mars 2016, le CoDESC (Comité des droits économiques, sociaux et culturels) de l'ONU a conclu que le Canada négligeait de protéger adéquatement l'environnement;
- des dizaines de milliers de produits chimiques contaminent désormais notre air, notre eau, notre sol, nos aliments et nos maisons, et que certains d'entre eux sont mis en cause dans la hausse de prévalence de certaines maladies chroniques;
- de nouvelles technologies sont utilisées, malgré le peu d'études indépendantes et révisées par des pairs et l'absence d'analyse transparente, exhaustive et approfondie des effets néfastes que ces technologies peuvent avoir sur l'environnement et la santé;
- des experts de l'*Université du Québec à Montréal*, de la David Suzuki Foundation et divers intervenants de partout au Canada ont contribué à la préparation de la présente résolution.

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à légiférer pour adopter une Charte canadienne des droits environnementaux dont l'objet est de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des renseignements pertinents sur l'environnement, d'assurer la justice dans le contexte environnemental et de mettre en œuvre des mécanismes efficaces de participation à la prise de décisions sur l'environnement, conformément aux dispositions du projet de loi C-469 (40-3).

15 - Nécessité de créer des emplois stables de qualité essentiels au renforcement de la classe moyenne

ATTENDU QUE :

- des aînés libéraux de partout au Canada ont cerné comme un enjeu prioritaire le besoin « de plus grands efforts du gouvernement pour créer des emplois stables de qualité pour tous les Canadiens, avec un accent sur la création de réelles possibilités pour les plus jeunes générations »;
- Statistique Canada estime que l'économie canadienne a perdu sept pour cent de ses emplois moyennement spécialisés au cours des dix dernières années, ce qui a mené à une baisse des revenus médians au cours de cette même période;
- de nombreux travailleurs dans la force de l'âge déplacés à la suite de ces pertes ont dû accepter des emplois de niveau inférieur à temps partiel avec peu d'avantages. De plus, de nombreux jeunes Canadiens érudits sont aussi contraints d'accepter des emplois de niveau inférieur à temps partiel qui ne leur permettent pas d'accéder à un style de vie typique de la classe moyenne;
- bien que le Canada ait soutenu l'innovation par le biais de l'éducation, de la R. et D. et de programmes d'incitatifs fiscaux, il n'a pas été établi que de telles innovations se traduisent par un nombre suffisant d'emplois de qualité pour des Canadiens;
- d'autres pays, comme la Chine, l'Allemagne et la Corée du Sud, sont des modèles de coopération entre le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire, ce qui mène à la création de sociétés concurrentielles et d'emplois dans de nouveaux secteurs économiques.

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- faire preuve de leadership, en partenariat avec les entreprises, syndicats et établissements d'enseignement canadiens, afin de cerner de nouveaux secteurs commerciaux dans lesquels des sociétés canadiennes seront en mesure de créer les avantages nécessaires pour être concurrentielles à l'échelle internationale, apportant ainsi des emplois stables et de qualité pour tous les Canadiens;
- développer les programmes nécessaires pour veiller à ce que les innovations canadiennes se traduisent par des emplois stables et de qualité, en encourageant et en soutenant les sociétés canadiennes afin qu'elles prennent de l'ampleur et soient concurrentielles sur le marché mondial.